



Permis d'exploitation d'une licence de débit de boisson - renouvellement

NOUVEAUTÉ

A DISTANCE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Permettre aux débitants de boissons ayant obtenu leur permis d'exploitation il y a 10 ans de mettre à jour leurs connaissances (article L.3332-1-1 en vue du renouvellement de leur permis d'exploitation pour une période de dix années). Appréhender le cadre législatif et réglementaire, les conditions et les obligations liées à l'exploitation d'un débit de boissons notamment.

Programme

Introduction

- Quiz d'entrée (test de connaissances)
- Rappel des raisons de l'obligation de cette formation

Identifier les principales obligations légales et réglementaires depuis le précédent permis.

- Les changements réglementaires depuis 2009 (règlements U.E., lois, décrets, arrêtés)
- Rappel des responsabilités civile et pénale de l'exploitant
- Mise en danger de la vie d'autrui : risques et sanctions en cas d'infraction
- Les conditions d'ouverture et d'exploitation d'un débit de boissons
- Le régime général et régime spécifique des licences (les changements)
- La vie d'une licence : création, mutation transfert, translation
- Formalités, obligations et précautions

Vérifier la conformité des bonnes pratiques professionnelles avec les règles actuelles.

- Obligations liées à l'exploitation d'un établissement
- Panorama des affichages obligatoires par activité (extérieur et intérieur)
- Les registres obligatoires à détenir et mettre à jour,
- Protection du consommateur : les informations obligatoires
- Prévention : les obligations découlant de la vente d'alcool
- Analyse de situations concrètes à risque ou non conformes

Conclusion

- Remise et mode d'emploi d'une check-list des obligations
- Dernières questions et réponses
- Quiz final et évaluation

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Exploitant d'un café, bar, brasserie, restaurant, camping, discothèque ayant obtenu un Permis d'exploitation il y a 10 ans et souhaitant continuer d'exercer son activité. Tout exploitants de café, bar, brasserie, hôtel, restaurant ou discothèque justifiant de 10 ans d'expérience en cette qualité.

Durée

7 Heures dont 1 Jour en centre

Tarif(s) net de taxe

295 € par stagiaire

Adresse

Site de Saint-Malo
66 avenue de Marville,
35400 Saint Malo

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

Les points forts de la formation

- Intégration des dernières évolutions réglementaires et des bonnes pratiques.
- Centre de formation agréé par la préfecture
- Le permis d'exploitation est valable 10 ans. Il est ensuite renouvelable en effectuant une nouvelle formation de 7 heures.

Les conditions d'admission

Prérequis

Être titulaire du Permis d'exploitation initial depuis 10 ans (une copie de votre permis d'exploitation initial vous sera demandée pour valider votre inscription)

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Identifier les principales obligations légales et réglementaires depuis le précédent permis. Vérifier la conformité des bonnes pratiques professionnelles avec les règles actuelles.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation. Evaluation des compétences pour la délivrance du CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur sous forme de quiz. pour obtenir le permis d'exploitation auprès de la mairie ou préfecture, vous devez: Avoir 18 ans ou être mineur émancipé Ne pas être sous tutelle Ne pas avoir été condamné pour crime ou l'un des délits du proxénétisme. Dans ce cas, l'incapacité est perpétuelle (interdiction à vie). Ne pas avoir été condamné à une peine de prison pour (notamment) vol, recel, infraction en matière de stupéfiant. Dans ces cas, l'incapacité dure 5 ans et cesse en cas de réhabilitation

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'application concrètes par de nombreux exercices

► A DISTANCE

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation. Evaluation des compétences pour la délivrance du CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur sous forme de quiz. pour obtenir le permis d'exploitation auprès de la mairie ou préfecture, vous devez: Avoir 18 ans ou être mineur émancipé Ne pas être sous tutelle Ne pas avoir été condamné pour crime ou l'un des délits du proxénétisme. Dans ce cas, l'incapacité est perpétuelle (interdiction à vie). Ne pas avoir été condamné à une peine de prison pour (notamment) vol, recel, infraction en matière de stupéfiant. Dans ces cas, l'incapacité dure 5 ans et cesse en cas de réhabilitation

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'application concrètes par de nombreux exercices

Les sessions



Saint Malo

- Le 19 octobre 2026 en présentiel
- Le 1er décembre 2026 en distanciel

Date et mise à jour des informations : 18/05/2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts



GANDOURINE Marie

Marie.GANDOURINE@ille-et-vilaine.cci.fr

CCI Formation Ille-et-Vilaine - Site de Saint-Malo - N° SIRET 130 022 809 00011 - N° d'activité 53351000435
66 avenue de Marville,, - 35400 Saint Malo
Tél. : 0299191520 - cci.formationcontinue@fac-metiers.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>